



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026**  
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE  
Date de la convocation : 19 février 2026  
Date de publication : 3 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



**DE-2026-02-05 CONVENTION DE PARTENARIAT « MOBILITÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE » 2026 AVEC L'ASSOCIATION CIF-SP**

*Rapporteur : Jean-François RENOUX*

Monsieur le Vice-Président délégué rappelle que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre exerce la compétence Mobilité qui comprend notamment :

- l'organisation de services de mobilité solidaire
- le conseil et l'accompagnement individualisé à la mobilité solidaire destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale, ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Entre la prise de compétences en 2021 et 2023, l'exercice du conseil et de l'accompagnement individuel était effectué par le CIAS, en lien avec ses missions d'action sociale. Puis le CIAS a conclu un partenariat avec l'association CIF-SP qui a par ailleurs développé une offre de transport solidaire. Une convention a donc été établie entre le CIAS et CIF-SP pour l'année 2024.

Le CIF-SP est une association développant notamment des actions de mobilités dont les objectifs sont les suivants :

- Développer l'accès direct à la mobilité des demandeurs d'emploi, des personnes en insertion sociale et professionnelle et des jeunes ;
- Favoriser leur accès à l'emploi ou à la formation ;
- Proposer des moyens de mobilités diversifiés adaptés aux besoins du public, notamment les plus fragiles.
- Soutenir la construction de solutions complémentaires en mobilité sur les territoires.

En 2025, il est apparu plus opportun que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre soit partenaire de la convention au titre de sa compétence Mobilité.

Il est proposé de renouveler cette convention en 2026 sur une période de 6 mois, afin de permettre la poursuite des missions sur le premier semestre. Les missions seront éventuellement précisées par un avenant à la présente convention pour le second semestre.

Cette convention, annexée à la présente délibération, prévoit l'organisation d'une plateforme de mise en relation pour du transport solidaire, ouverte à tout public.

Elle propose également des actions spécifiques pour des publics cibles bénéficiaires de l'action qui sont :

- d'une part, sur prescription : des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle, des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes de moins de 25 ans et des travailleurs en situation de handicap.
- d'autre part, les personnes à mobilité réduite, public de plus de 60 ans, longue maladie, en situation de handicap.

Le conseil mobilité s'articule autour de trois axes :

- l'accompagnement individuel à la mobilité des publics cibles présentés ci-dessus,
- l'animation d'ateliers collectifs sur la mobilité pour ces publics (ex : « initiation au code », « mes démarches pour ma mobilité » ...)
- et l'animation territoriale (ex : création d'un comité mobilité inclusion, participation aux actions de communication et de sensibilisation relatives aux mobilités durables organisées par la régie Mobilité).

Le montant de la subvention pour ce partenariat est fixé à 5 000 €, équivalent à un mi-temps pour l'association CIF-SP, porté par le budget de la régie Mobilité, pour le premier semestre 2026.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu la délibération n° DE-2021-04-02B en date du 10 mars 2021 concernant la prise de compétence Mobilité ;

Vu la délibération n° DE-2021-10-11 en date du 23 juin 2021 portant création de la Régie Mobilité et approuvant ses statuts ;

Vu la délibération en date du 26 février 2025 relative à la convention de partenariat « Mobilité inclusive et solidaire » 2026

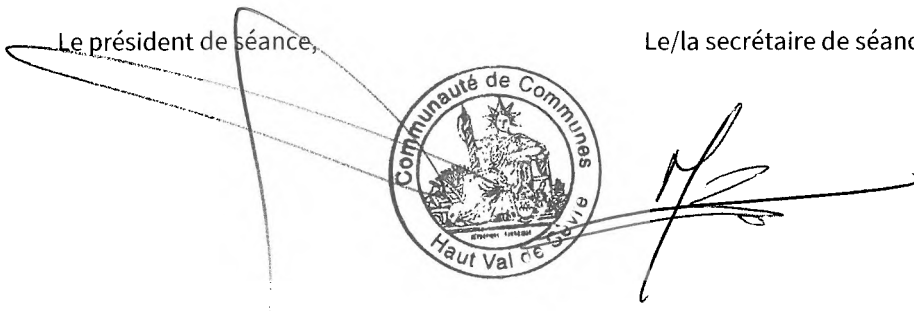
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Mobilité en date du 03 février 2026 ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le partenariat avec l'association CIF-SP pour du conseil en mobilité inclusive et solidaire, pour un montant total de dépense de 5 000 € TTC ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



The image shows a circular official seal of the 'Communauté de Communes Haut Val de Saône'. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'Communauté de Communes Haut Val de Saône'. To the left of the seal is a large, stylized signature in blue ink, and to the right is another signature in black ink, both appearing to be official signatures.